

s'approcha fil à fil pour faire sa penitence, chacun determina de ce qu'il vouloit donner & de ce qu'il vouloit recevoir; les vns demandoient qu'on leur donnaft vingt coups, les autres dix, les autres plus, les autres moins. Le Pere qui estoit sur le point de celebrer la Meffe fut surpris à la veuë de cette nouvelle deuotion, qu'il n'attendoit pas d'un peuple qui ne sçait encore ce que c'est que de [44] souffrir pour Dieu. Il ne la voulut pas interrompre sur l'heure de peur de s'opposer aux mouuemens du sainct Esprit; mais seulement il prit garde qu'elle ne passaft les termes de la prudence & qu'il n'y eut point d'excez. La penitence fut si generale, que les innocens y voulurent auoir part aussi bien que les coupables, les enfans mesmes ny furent point espargnez, les peres & les meres les faisoient approcher de l'Autel, les dépouilloient de leurs petites robes, & prioient celuy qui tenoit le fouët en main de les chastier à discretion selon leur aage & leurs forces; allegant que ce chastiment estoit desia deu à leur defobeyffance. Ces pauures victimes s'y en alloient de bon cœur se mettoient à genouïl deuant l'Autel, ioignoient les mains & receuoient sans branler & sans ietter vne petite larme, les coups de fouët qu'on deschargeoit doucement sur leurs chairs innocentes. Il se trouua mesme des meres qui chastierent de leurs Chappelets à guise de discipline leurs petits enfans qui pendoient encore à la mamelle. Vn bon vieillard Chrestien qui venoit de l'habitation de saint Ioseph, & ne faisoit que [45] d'arriuer à Tadouffac, se trouua fort à propos à cette sainte Ceremonie, il en fut si fort touché qu'il cria tout haut qu'il estoit pecheur & qu'il vouloit faire penitence avec les autres; il s'auance en disant ces